



Crédit mutuel
Daniel Baal
88-90 rue CARDINET
75017 Paris

Monsieur,

Le dernier rapport du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) est formel : pour maintenir le réchauffement planétaire en dessous de 1,5 ° C, nous devons renoncer à extraire davantage de charbon, de pétrole et de gaz. Avec l'accélération des dérèglements climatiques, nous n'avons plus la possibilité d'attendre, il est urgent d'arrêter de financer les industries fossiles pour que le carbone reste où il doit être : dans le sol.

En tant que banque collectrice du Livret de développement durable et solidaire (LDDS), vous avez la possibilité de conserver jusqu'à 40% de l'argent que vous collectez. 80% de cet argent est fléché vers le financement des PME, qu'elles aient des activités soutenables ou pas, 10% vers les travaux d'économies d'énergie dans les bâtiments anciens et 10% dont nous ne connaissons pas l'utilisation. En réalité, rien ne garantit à vos épargnant-e-s que leur argent finance des projets contribuant effectivement à la transition énergétique ou à la réduction de l'empreinte climatique. Cela entre en totale contradiction non seulement avec l'impératif climatique, mais aussi avec le label « *développement durable et solidaire* » vendu à vos client-e-s et cela pourrait constituer une forme de publicité mensongère.

C'est la raison pour laquelle nous souhaitons savoir si vous pouvez garantir à vos client-e-s :

- qu'aucun euro du LDDS ne finance l'aggravation de la crise climatique. Si oui, comment ?
- que l'argent de leur LDDS finance des projets contribuant effectivement à la transition énergétique ou à la réduction de l'empreinte climatique. Si oui, comment ?

Nous attendons des réponses précises et des engagements concrets que nous souhaitons communiquer publiquement.

Dans l'attente de vos réponses, nous poursuivrons notre travail de sensibilisation en menant de nouvelles actions citoyennes partout en France, notamment pendant la COP 24, du 2 au 14 décembre prochain.

Nous vous prions d'agréer nos sincères salutations,

350.org et Attac France

PS : Vous pouvez nous transmettre votre réponse par mail à l'adresse : reponse-ldds@attac.org



Monabanque
Alain Colin
61 avenue Halley,
Parc de la Haute Borne
59650 Villeneuve d'Ascq

Monsieur,

Le dernier rapport du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) est formel : pour maintenir le réchauffement planétaire en dessous de 1,5 ° C, nous devons renoncer à extraire davantage de charbon, de pétrole et de gaz. Avec l'accélération des dérèglements climatiques, nous n'avons plus la possibilité d'attendre, il est urgent d'arrêter de financer les industries fossiles pour que le carbone reste où il doit être : dans le sol.

En tant que banque collectrice du Livret de développement durable et solidaire (LDDS), vous avez la possibilité de conserver jusqu'à 40% de l'argent que vous collectez. 80% de cet argent est fléché vers le financement des PME, qu'elles aient des activités soutenables ou pas, 10% vers les travaux d'économies d'énergie dans les bâtiments anciens et 10% dont nous ne connaissons pas l'utilisation. En réalité, rien ne garantit à vos épargnant-e-s que leur argent finance des projets contribuant effectivement à la transition énergétique ou à la réduction de l'empreinte climatique. Cela entre en totale contradiction non seulement avec l'impératif climatique, mais aussi avec le label « *développement durable et solidaire* » vendu à vos client-e-s et cela pourrait constituer une forme de publicité mensongère.

C'est la raison pour laquelle nous souhaitons savoir si vous pouvez garantir à vos client-e-s :

- qu'aucun euro du LDDS ne finance l'aggravation de la crise climatique. Si oui, comment ?
- que l'argent de leur LDDS finance des projets contribuant effectivement à la transition énergétique ou à la réduction de l'empreinte climatique. Si oui, comment ?

Nous attendons des réponses précises et des engagements concrets que nous souhaitons communiquer publiquement.

Dans l'attente de vos réponses, nous poursuivrons notre travail de sensibilisation en menant de nouvelles actions citoyennes partout en France, notamment pendant la COP 24, du 2 au 14 décembre prochain.

Nous vous prions d'agréer nos sincères salutations,

350.org et Attac France

PS : Vous pouvez nous transmettre votre réponse par mail à l'adresse : reponse-ldds@attac.org



**Credit agricole
Dominique Lefebvre
12, Place des États-Unis
92127 MONTROUGE Cedex**

Monsieur,

Le dernier rapport du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) est formel : pour maintenir le réchauffement planétaire en dessous de 1,5 ° C, nous devons renoncer à extraire davantage de charbon, de pétrole et de gaz. Avec l'accélération des dérèglements climatiques, nous n'avons plus la possibilité d'attendre, il est urgent d'arrêter de financer les industries fossiles pour que le carbone reste où il doit être : dans le sol.

En tant que banque collectrice du Livret de développement durable et solidaire (LDDS), vous avez la possibilité de conserver jusqu'à 40% de l'argent que vous collectez. 80% de cet argent est fléché vers le financement des PME, qu'elles aient des activités soutenables ou pas, 10% vers les travaux d'économies d'énergie dans les bâtiments anciens et 10% dont nous ne connaissons pas l'utilisation. En réalité, rien ne garantit à vos épargnant-e-s que leur argent finance des projets contribuant effectivement à la transition énergétique ou à la réduction de l'empreinte climatique. Cela entre en totale contradiction non seulement avec l'impératif climatique, mais aussi avec le label « *développement durable et solidaire* » vendu à vos client-e-s et cela pourrait constituer une forme de publicité mensongère.

C'est la raison pour laquelle nous souhaitons savoir si vous pouvez garantir à vos client-e-s :

- qu'aucun euro du LDDS ne finance l'aggravation de la crise climatique. Si oui, comment ?
- que l'argent de leur LDDS finance des projets contribuant effectivement à la transition énergétique ou à la réduction de l'empreinte climatique. Si oui, comment ?

Nous attendons des réponses précises et des engagements concrets que nous souhaitons communiquer publiquement.

Dans l'attente de vos réponses, nous poursuivrons notre travail de sensibilisation en menant de nouvelles actions citoyennes partout en France, notamment pendant la COP 24, du 2 au 14 décembre prochain.

Nous vous prions d'agréer nos sincères salutations,

350.org et Attac France

PS : Vous pouvez nous transmettre votre réponse par mail à l'adresse : reponse-ldds@attac.org



**BNP Paribas et Hello Bank
Jean-Laurent Bonnafé
16 boulevard des Italiens
75009 PARIS**

Monsieur,

Le dernier rapport du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) est formel : pour maintenir le réchauffement planétaire en dessous de 1,5 ° C, nous devons renoncer à extraire davantage de charbon, de pétrole et de gaz. Avec l'accélération des dérèglements climatiques, nous n'avons plus la possibilité d'attendre, il est urgent d'arrêter de financer les industries fossiles pour que le carbone reste où il doit être : dans le sol.

En tant que banque collectrice du Livret de développement durable et solidaire (LDDS), vous avez la possibilité de conserver jusqu'à 40% de l'argent que vous collectez. 80% de cet argent est fléché vers le financement des PME, qu'elles aient des activités soutenables ou pas, 10% vers les travaux d'économies d'énergie dans les bâtiments anciens et 10% dont nous ne connaissons pas l'utilisation. En réalité, rien ne garantit à vos épargnant-e-s que leur argent finance des projets contribuant effectivement à la transition énergétique ou à la réduction de l'empreinte climatique. Cela entre en totale contradiction non seulement avec l'impératif climatique, mais aussi avec le label « *développement durable et solidaire* » vendu à vos client-e-s et cela pourrait constituer une forme de publicité mensongère.

C'est la raison pour laquelle nous souhaitons savoir si vous pouvez garantir à vos client-e-s :

- qu'aucun euro du LDDS ne finance l'aggravation de la crise climatique. Si oui, comment ?
- que l'argent de leur LDDS finance des projets contribuant effectivement à la transition énergétique ou à la réduction de l'empreinte climatique. Si oui, comment ?

Nous attendons des réponses précises et des engagements concrets que nous souhaitons communiquer publiquement.

Dans l'attente de vos réponses, nous poursuivrons notre travail de sensibilisation en menant de nouvelles actions citoyennes partout en France, notamment pendant la COP 24, du 2 au 14 décembre prochain.

Nous vous prions d'agréer nos sincères salutations,

350.org et Attac France

PS : Vous pouvez nous transmettre votre réponse par mail à l'adresse : reponse-ldds@attac.org



Société Générale
Frédéric Oudéa
29 Boulevard Haussmann
75009 Paris

Monsieur,

Le dernier rapport du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) est formel : pour maintenir le réchauffement planétaire en dessous de 1,5 ° C, nous devons renoncer à extraire davantage de charbon, de pétrole et de gaz. Avec l'accélération des dérèglements climatiques, nous n'avons plus la possibilité d'attendre, il est urgent d'arrêter de financer les industries fossiles pour que le carbone reste où il doit être : dans le sol.

En tant que banque collectrice du Livret de développement durable et solidaire (LDDS), vous avez la possibilité de conserver jusqu'à 40% de l'argent que vous collectez. 80% de cet argent est fléché vers le financement des PME, qu'elles aient des activités soutenables ou pas, 10% vers les travaux d'économies d'énergie dans les bâtiments anciens et 10% dont nous ne connaissons pas l'utilisation. En réalité, rien ne garantit à vos épargnant-e-s que leur argent finance des projets contribuant effectivement à la transition énergétique ou à la réduction de l'empreinte climatique. Cela entre en totale contradiction non seulement avec l'impératif climatique, mais aussi avec le label « *développement durable et solidaire* » vendu à vos client-e-s et cela pourrait constituer une forme de publicité mensongère.

C'est la raison pour laquelle nous souhaitons savoir si vous pouvez garantir à vos client-e-s :

- qu'aucun euro du LDDS ne finance l'aggravation de la crise climatique. Si oui, comment ?
- que l'argent de leur LDDS finance des projets contribuant effectivement à la transition énergétique ou à la réduction de l'empreinte climatique. Si oui, comment ?

Nous attendons des réponses précises et des engagements concrets que nous souhaitons communiquer publiquement.

Dans l'attente de vos réponses, nous poursuivrons notre travail de sensibilisation en menant de nouvelles actions citoyennes partout en France, notamment pendant la COP 24, du 2 au 14 décembre prochain.

Nous vous prions d'agréer nos sincères salutations,

350.org et Attac France

PS : Vous pouvez nous transmettre votre réponse par mail à l'adresse : reponse-ldds@attac.org



BPCE
Laurent Mignon
50 avenue Pierre Mendès France
75201 Paris Cedex 13

Monsieur,

Le dernier rapport du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) est formel : pour maintenir le réchauffement planétaire en dessous de 1,5 ° C, nous devons renoncer à extraire davantage de charbon, de pétrole et de gaz. Avec l'accélération des dérèglements climatiques, nous n'avons plus la possibilité d'attendre, il est urgent d'arrêter de financer les industries fossiles pour que le carbone reste où il doit être : dans le sol.

En tant que banque collectrice du Livret de développement durable et solidaire (LDDS), vous avez la possibilité de conserver jusqu'à 40% de l'argent que vous collectez. 80% de cet argent est fléché vers le financement des PME, qu'elles aient des activités soutenables ou pas, 10% vers les travaux d'économies d'énergie dans les bâtiments anciens et 10% dont nous ne connaissons pas l'utilisation. En réalité, rien ne garantit à vos épargnant-e-s que leur argent finance des projets contribuant effectivement à la transition énergétique ou à la réduction de l'empreinte climatique. Cela entre en totale contradiction non seulement avec l'impératif climatique, mais aussi avec le label « *développement durable et solidaire* » vendu à vos client-e-s et cela pourrait constituer une forme de publicité mensongère.

C'est la raison pour laquelle nous souhaitons savoir si vous pouvez garantir à vos client-e-s :

- qu'aucun euro du LDDS ne finance l'aggravation de la crise climatique. Si oui, comment ?
- que l'argent de leur LDDS finance des projets contribuant effectivement à la transition énergétique ou à la réduction de l'empreinte climatique. Si oui, comment ?

Nous attendons des réponses précises et des engagements concrets que nous souhaitons communiquer publiquement.

Dans l'attente de vos réponses, nous poursuivrons notre travail de sensibilisation en menant de nouvelles actions citoyennes partout en France, notamment pendant la COP 24, du 2 au 14 décembre prochain.

Nous vous prions d'agréer nos sincères salutations,

350.org et Attac France

PS : Vous pouvez nous transmettre votre réponse par mail à l'adresse : reponse-ldds@attac.org



Crédit Coopératif
Jean-Louis Bancel
12 Boulevard Pesaro
CS 10002
92024 Nanterre Cedex

Monsieur,

Le dernier rapport du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) est formel : pour maintenir le réchauffement planétaire en dessous de 1,5 ° C, nous devons renoncer à extraire davantage de charbon, de pétrole et de gaz. Avec l'accélération des dérèglements climatiques, nous n'avons plus la possibilité d'attendre, il est urgent d'arrêter de financer les industries fossiles pour que le carbone reste où il doit être : dans le sol.

En tant que banque collectrice du Livret de développement durable et solidaire (LDDS), vous avez la possibilité de conserver jusqu'à 40% de l'argent que vous collectez. 80% de cet argent est fléché vers le financement des PME, qu'elles aient des activités soutenables ou pas, 10% vers les travaux d'économies d'énergie dans les bâtiments anciens et 10% dont nous ne connaissons pas l'utilisation. En réalité, rien ne garantit à vos épargnant-e-s que leur argent finance des projets contribuant effectivement à la transition énergétique ou à la réduction de l'empreinte climatique. Cela entre en totale contradiction non seulement avec l'impératif climatique, mais aussi avec le label « *développement durable et solidaire* » vendu à vos client-e-s et cela pourrait constituer une forme de publicité mensongère.

C'est la raison pour laquelle nous souhaitons savoir si vous pouvez garantir à vos client-e-s :

- qu'aucun euro du LDDS ne finance l'aggravation de la crise climatique. Si oui, comment ?
- que l'argent de leur LDDS finance des projets contribuant effectivement à la transition énergétique ou à la réduction de l'empreinte climatique. Si oui, comment ?

Nous attendons des réponses précises et des engagements concrets que nous souhaitons communiquer publiquement.

Dans l'attente de vos réponses, nous poursuivrons notre travail de sensibilisation en menant de nouvelles actions citoyennes partout en France, notamment pendant la COP 24, du 2 au 14 décembre prochain.

Nous vous prions d'agréer nos sincères salutations,

350.org et Attac France

PS : Vous pouvez nous transmettre votre réponse par mail à l'adresse : reponse-ldds@attac.org



BRED
Olivier Klein
18, quai de la Rapée
75012 PARIS

Monsieur,

Le dernier rapport du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) est formel : pour maintenir le réchauffement planétaire en dessous de 1,5 ° C, nous devons renoncer à extraire davantage de charbon, de pétrole et de gaz. Avec l'accélération des dérèglements climatiques, nous n'avons plus la possibilité d'attendre, il est urgent d'arrêter de financer les industries fossiles pour que le carbone reste où il doit être : dans le sol.

En tant que banque collectrice du Livret de développement durable et solidaire (LDDS), vous avez la possibilité de conserver jusqu'à 40% de l'argent que vous collectez. 80% de cet argent est fléché vers le financement des PME, qu'elles aient des activités soutenables ou pas, 10% vers les travaux d'économies d'énergie dans les bâtiments anciens et 10% dont nous ne connaissons pas l'utilisation. En réalité, rien ne garantit à vos épargnant-e-s que leur argent finance des projets contribuant effectivement à la transition énergétique ou à la réduction de l'empreinte climatique. Cela entre en totale contradiction non seulement avec l'impératif climatique, mais aussi avec le label « *développement durable et solidaire* » vendu à vos client-e-s et cela pourrait constituer une forme de publicité mensongère.

C'est la raison pour laquelle nous souhaitons savoir si vous pouvez garantir à vos client-e-s :

- qu'aucun euro du LDDS ne finance l'aggravation de la crise climatique. Si oui, comment ?
- que l'argent de leur LDDS finance des projets contribuant effectivement à la transition énergétique ou à la réduction de l'empreinte climatique. Si oui, comment ?

Nous attendons des réponses précises et des engagements concrets que nous souhaitons communiquer publiquement.

Dans l'attente de vos réponses, nous poursuivrons notre travail de sensibilisation en menant de nouvelles actions citoyennes partout en France, notamment pendant la COP 24, du 2 au 14 décembre prochain.

Nous vous prions d'agréer nos sincères salutations,

350.org et Attac France

PS : Vous pouvez nous transmettre votre réponse par mail à l'adresse : reponse-ldds@attac.org



**Banque Postale
Philippe Wahl
115 rue de Sèvres
75275 Paris Cedex 06**

Monsieur,

Le dernier rapport du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) est formel : pour maintenir le réchauffement planétaire en dessous de 1,5 ° C, nous devons renoncer à extraire davantage de charbon, de pétrole et de gaz. Avec l'accélération des dérèglements climatiques, nous n'avons plus la possibilité d'attendre, il est urgent d'arrêter de financer les industries fossiles pour que le carbone reste où il doit être : dans le sol.

En tant que banque collectrice du Livret de développement durable et solidaire (LDDS), vous avez la possibilité de conserver jusqu'à 40% de l'argent que vous collectez. 80% de cet argent est fléché vers le financement des PME, qu'elles aient des activités soutenables ou pas, 10% vers les travaux d'économies d'énergie dans les bâtiments anciens et 10% dont nous ne connaissons pas l'utilisation. En réalité, rien ne garantit à vos épargnant-e-s que leur argent finance des projets contribuant effectivement à la transition énergétique ou à la réduction de l'empreinte climatique. Cela entre en totale contradiction non seulement avec l'impératif climatique, mais aussi avec le label « *développement durable et solidaire* » vendu à vos client-e-s et cela pourrait constituer une forme de publicité mensongère.

C'est la raison pour laquelle nous souhaitons savoir si vous pouvez garantir à vos client-e-s :

- qu'aucun euro du LDDS ne finance l'aggravation de la crise climatique. Si oui, comment ?
- que l'argent de leur LDDS finance des projets contribuant effectivement à la transition énergétique ou à la réduction de l'empreinte climatique. Si oui, comment ?

Nous attendons des réponses précises et des engagements concrets que nous souhaitons communiquer publiquement.

Dans l'attente de vos réponses, nous poursuivrons notre travail de sensibilisation en menant de nouvelles actions citoyennes partout en France, notamment pendant la COP 24, du 2 au 14 décembre prochain.

Nous vous prions d'agréer nos sincères salutations,

350.org et Attac France

PS : Vous pouvez nous transmettre votre réponse par mail à l'adresse : reponse-ldds@attac.org



HSBC
Jean Beunardeau
103, avenue des Champs-Élysées
75008 PARIS

Monsieur,

Le dernier rapport du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) est formel : pour maintenir le réchauffement planétaire en dessous de 1,5 ° C, nous devons renoncer à extraire davantage de charbon, de pétrole et de gaz. Avec l'accélération des dérèglements climatiques, nous n'avons plus la possibilité d'attendre, il est urgent d'arrêter de financer les industries fossiles pour que le carbone reste où il doit être : dans le sol.

En tant que banque collectrice du Livret de développement durable et solidaire (LDDS), vous avez la possibilité de conserver jusqu'à 40% de l'argent que vous collectez. 80% de cet argent est fléché vers le financement des PME, qu'elles aient des activités soutenables ou pas, 10% vers les travaux d'économies d'énergie dans les bâtiments anciens et 10% dont nous ne connaissons pas l'utilisation. En réalité, rien ne garantit à vos épargnant-e-s que leur argent finance des projets contribuant effectivement à la transition énergétique ou à la réduction de l'empreinte climatique. Cela entre en totale contradiction non seulement avec l'impératif climatique, mais aussi avec le label « *développement durable et solidaire* » vendu à vos client-e-s et cela pourrait constituer une forme de publicité mensongère.

C'est la raison pour laquelle nous souhaitons savoir si vous pouvez garantir à vos client-e-s :

- qu'aucun euro du LDDS ne finance l'aggravation de la crise climatique. Si oui, comment ?
- que l'argent de leur LDDS finance des projets contribuant effectivement à la transition énergétique ou à la réduction de l'empreinte climatique. Si oui, comment ?

Nous attendons des réponses précises et des engagements concrets que nous souhaitons communiquer publiquement.

Dans l'attente de vos réponses, nous poursuivrons notre travail de sensibilisation en menant de nouvelles actions citoyennes partout en France, notamment pendant la COP 24, du 2 au 14 décembre prochain.

Nous vous prions d'agréer nos sincères salutations,

350.org et Attac France

PS : Vous pouvez nous transmettre votre réponse par mail à l'adresse : reponse-ldds@attac.org



LCL
Michel Mathieu
20, avenue de Paris
94811 Villejuif Cedex

Monsieur,

Le dernier rapport du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) est formel : pour maintenir le réchauffement planétaire en dessous de 1,5 ° C, nous devons renoncer à extraire davantage de charbon, de pétrole et de gaz. Avec l'accélération des dérèglements climatiques, nous n'avons plus la possibilité d'attendre, il est urgent d'arrêter de financer les industries fossiles pour que le carbone reste où il doit être : dans le sol.

En tant que banque collectrice du Livret de développement durable et solidaire (LDDS), vous avez la possibilité de conserver jusqu'à 40% de l'argent que vous collectez. 80% de cet argent est fléché vers le financement des PME, qu'elles aient des activités soutenables ou pas, 10% vers les travaux d'économies d'énergie dans les bâtiments anciens et 10% dont nous ne connaissons pas l'utilisation. En réalité, rien ne garantit à vos épargnant-e-s que leur argent finance des projets contribuant effectivement à la transition énergétique ou à la réduction de l'empreinte climatique. Cela entre en totale contradiction non seulement avec l'impératif climatique, mais aussi avec le label « *développement durable et solidaire* » vendu à vos client-e-s et cela pourrait constituer une forme de publicité mensongère.

C'est la raison pour laquelle nous souhaitons savoir si vous pouvez garantir à vos client-e-s :

- qu'aucun euro du LDDS ne finance l'aggravation de la crise climatique. Si oui, comment ?
- que l'argent de leur LDDS finance des projets contribuant effectivement à la transition énergétique ou à la réduction de l'empreinte climatique. Si oui, comment ?

Nous attendons des réponses précises et des engagements concrets que nous souhaitons communiquer publiquement.

Dans l'attente de vos réponses, nous poursuivrons notre travail de sensibilisation en menant de nouvelles actions citoyennes partout en France, notamment pendant la COP 24, du 2 au 14 décembre prochain.

Nous vous prions d'agréer nos sincères salutations,

350.org et Attac France

PS : Vous pouvez nous transmettre votre réponse par mail à l'adresse : reponse-ldds@attac.org



ING Direct France
Olivier Luquet
40 Avenue des Terroirs de France
75616 Paris Cedex 12

Monsieur,

Le dernier rapport du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) est formel : pour maintenir le réchauffement planétaire en dessous de 1,5 ° C, nous devons renoncer à extraire davantage de charbon, de pétrole et de gaz. Avec l'accélération des dérèglements climatiques, nous n'avons plus la possibilité d'attendre, il est urgent d'arrêter de financer les industries fossiles pour que le carbone reste où il doit être : dans le sol.

En tant que banque collectrice du Livret de développement durable et solidaire (LDDS), vous avez la possibilité de conserver jusqu'à 40% de l'argent que vous collectez. 80% de cet argent est fléché vers le financement des PME, qu'elles aient des activités soutenables ou pas, 10% vers les travaux d'économies d'énergie dans les bâtiments anciens et 10% dont nous ne connaissons pas l'utilisation. En réalité, rien ne garantit à vos épargnant-e-s que leur argent finance des projets contribuant effectivement à la transition énergétique ou à la réduction de l'empreinte climatique. Cela entre en totale contradiction non seulement avec l'impératif climatique, mais aussi avec le label « *développement durable et solidaire* » vendu à vos client-e-s et cela pourrait constituer une forme de publicité mensongère.

C'est la raison pour laquelle nous souhaitons savoir si vous pouvez garantir à vos client-e-s :

- qu'aucun euro du LDDS ne finance l'aggravation de la crise climatique. Si oui, comment ?
- que l'argent de leur LDDS finance des projets contribuant effectivement à la transition énergétique ou à la réduction de l'empreinte climatique. Si oui, comment ?

Nous attendons des réponses précises et des engagements concrets que nous souhaitons communiquer publiquement.

Dans l'attente de vos réponses, nous poursuivrons notre travail de sensibilisation en menant de nouvelles actions citoyennes partout en France, notamment pendant la COP 24, du 2 au 14 décembre prochain.

Nous vous prions d'agréer nos sincères salutations,

350.org et Attac France

PS : Vous pouvez nous transmettre votre réponse par mail à l'adresse : reponse-ldds@attac.org



Boursorama
Benoît Grisoni
44 rue Traversière
CS 80134
92772 Boulogne-billancourt Cedex

Monsieur,

Le dernier rapport du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) est formel : pour maintenir le réchauffement planétaire en dessous de 1,5 ° C, nous devons renoncer à extraire davantage de charbon, de pétrole et de gaz. Avec l'accélération des dérèglements climatiques, nous n'avons plus la possibilité d'attendre, il est urgent d'arrêter de financer les industries fossiles pour que le carbone reste où il doit être : dans le sol.

En tant que banque collectrice du Livret de développement durable et solidaire (LDDS), vous avez la possibilité de conserver jusqu'à 40% de l'argent que vous collectez. 80% de cet argent est fléché vers le financement des PME, qu'elles aient des activités soutenables ou pas, 10% vers les travaux d'économies d'énergie dans les bâtiments anciens et 10% dont nous ne connaissons pas l'utilisation. En réalité, rien ne garantit à vos épargnant-e-s que leur argent finance des projets contribuant effectivement à la transition énergétique ou à la réduction de l'empreinte climatique. Cela entre en totale contradiction non seulement avec l'impératif climatique, mais aussi avec le label « *développement durable et solidaire* » vendu à vos client-e-s et cela pourrait constituer une forme de publicité mensongère.

C'est la raison pour laquelle nous souhaitons savoir si vous pouvez garantir à vos client-e-s :

- qu'aucun euro du LDDS ne finance l'aggravation de la crise climatique. Si oui, comment ?
- que l'argent de leur LDDS finance des projets contribuant effectivement à la transition énergétique ou à la réduction de l'empreinte climatique. Si oui, comment ?

Nous attendons des réponses précises et des engagements concrets que nous souhaitons communiquer publiquement.

Dans l'attente de vos réponses, nous poursuivrons notre travail de sensibilisation en menant de nouvelles actions citoyennes partout en France, notamment pendant la COP 24, du 2 au 14 décembre prochain.

Nous vous prions d'agréer nos sincères salutations,

350.org et Attac France

PS : Vous pouvez nous transmettre votre réponse par mail à l'adresse : reponse-ldds@attac.org



AXA Banque
Marie-Cécile Plessix
203/205 rue Carnot
94 138 Fontenay-Sous-Bois

Madame,

Le dernier rapport du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) est formel : pour maintenir le réchauffement planétaire en dessous de 1,5 ° C, nous devons renoncer à extraire davantage de charbon, de pétrole et de gaz. Avec l'accélération des dérèglements climatiques, nous n'avons plus la possibilité d'attendre, il est urgent d'arrêter de financer les industries fossiles pour que le carbone reste où il doit être : dans le sol.

En tant que banque collectrice du Livret de développement durable et solidaire (LDDS), vous avez la possibilité de conserver jusqu'à 40% de l'argent que vous collectez. 80% de cet argent est fléché vers le financement des PME, qu'elles aient des activités soutenables ou pas, 10% vers les travaux d'économies d'énergie dans les bâtiments anciens et 10% dont nous ne connaissons pas l'utilisation. En réalité, rien ne garantit à vos épargnant-e-s que leur argent finance des projets contribuant effectivement à la transition énergétique ou à la réduction de l'empreinte climatique. Cela entre en totale contradiction non seulement avec l'impératif climatique, mais aussi avec le label « *développement durable et solidaire* » vendu à vos client-e-s et cela pourrait constituer une forme de publicité mensongère.

C'est la raison pour laquelle nous souhaitons savoir si vous pouvez garantir à vos client-e-s :

- qu'aucun euro du LDDS ne finance l'aggravation de la crise climatique. Si oui, comment ?
- que l'argent de leur LDDS finance des projets contribuant effectivement à la transition énergétique ou à la réduction de l'empreinte climatique. Si oui, comment ?

Nous attendons des réponses précises et des engagements concrets que nous souhaitons communiquer publiquement.

Dans l'attente de vos réponses, nous poursuivrons notre travail de sensibilisation en menant de nouvelles actions citoyennes partout en France, notamment pendant la COP 24, du 2 au 14 décembre prochain.

Nous vous prions d'agréer nos sincères salutations,

350.org et Attac France

PS : Vous pouvez nous transmettre votre réponse par mail à l'adresse : reponse-ldds@attac.org



Crédit du nord
Françoise MERCADAL-DELASALLES
59, boulevard Haussmann
75008 Paris

Madame,

Le dernier rapport du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) est formel : pour maintenir le réchauffement planétaire en dessous de 1,5 ° C, nous devons renoncer à extraire davantage de charbon, de pétrole et de gaz. Avec l'accélération des dérèglements climatiques, nous n'avons plus la possibilité d'attendre, il est urgent d'arrêter de financer les industries fossiles pour que le carbone reste où il doit être : dans le sol.

En tant que banque collectrice du Livret de développement durable et solidaire (LDDS), vous avez la possibilité de conserver jusqu'à 40% de l'argent que vous collectez. 80% de cet argent est fléché vers le financement des PME, qu'elles aient des activités soutenables ou pas, 10% vers les travaux d'économies d'énergie dans les bâtiments anciens et 10% dont nous ne connaissons pas l'utilisation. En réalité, rien ne garantit à vos épargnant-e-s que leur argent finance des projets contribuant effectivement à la transition énergétique ou à la réduction de l'empreinte climatique. Cela entre en totale contradiction non seulement avec l'impératif climatique, mais aussi avec le label « *développement durable et solidaire* » vendu à vos client-e-s et cela pourrait constituer une forme de publicité mensongère.

C'est la raison pour laquelle nous souhaitons savoir si vous pouvez garantir à vos client-e-s :

- qu'aucun euro du LDDS ne finance l'aggravation de la crise climatique. Si oui, comment ?
- que l'argent de leur LDDS finance des projets contribuant effectivement à la transition énergétique ou à la réduction de l'empreinte climatique. Si oui, comment ?

Nous attendons des réponses précises et des engagements concrets que nous souhaitons communiquer publiquement.

Dans l'attente de vos réponses, nous poursuivrons notre travail de sensibilisation en menant de nouvelles actions citoyennes partout en France, notamment pendant la COP 24, du 2 au 14 décembre prochain.

Nous vous prions d'agréer nos sincères salutations,

350.org et Attac France

PS : Vous pouvez nous transmettre votre réponse par mail à l'adresse : reponse-ldds@attac.org